

CANADA.



[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada.

SALUT :—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la Défense de notre Puissance du Canada; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électorale de *Stadacona* de notre Province de Québec, et nous vous commandons dit honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Pallyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du Canada et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du Canada et de l'Île du *Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du Canada, ce vingtième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Alors les honorables MM. *Chauveau*, *Muirhead* et *Cochrane* se sont approchés de la table et ont prêté et souscrit le serment prescrit par la loi devant *Robert LeMoine*, Ecuier, Commissaire nommé à cet effet, et ils ont pris leurs sièges en conséquence.

Le Greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire énonçant que les honorables MM. *Chauveau*, *Muirhead* et *Cochrane*, membres du Sénat, ont fait et signé la déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.